

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DDEEES 344 Subvention à l'association village Saint-Paul – Le Marais pour les illuminations de fin d'année 2011 (4e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association village Saint-Paul – Le Marais (4e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à l'association village Saint-Paul – Le Marais située 10, rue Saint-Paul à Paris (4e) (C00191 - 2012_00727) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 19.800 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 et suivant (VF55004).